



**onisep**

TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS  
ET LES FORMATIONS

# GUIDES

RENTÉE  
2020

# APRÈS LE BAC PROFESSIONNEL : CHOISIR SON ORIENTATION

Académie de Normandie



[www.onisep.fr/lalibrairie](http://www.onisep.fr/lalibrairie)



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



**NORMANDIE**

onisep



# 68 FILMS D'ANIMATION POUR DÉCOUVRIR LES MÉTIERS

À VOIR SUR  
ONISEP TV  
ET SUR  
YOUTUBE



À RETROUVER SUR  
[www.onisep.fr/Les-metiers-animes](http://www.onisep.fr/Les-metiers-animes)  
AVEC DES FICHES MÉTIERS



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS  
ET LES FORMATIONS



Office national d'information  
sur les enseignements  
et les professions  
Établissement public sous tutelle du  
ministère de l'Éducation nationale et de la  
Jeunesse et du ministère de l'Enseignement  
supérieur, de la Recherche et de l'Innovation  
12, mail Barthélemy Thimonnier,  
CS 10450 Lognes  
77437 Marne-la-Vallée Cedex 2  
Tél. : 01 64 80 35 00  
Publication de l'Onisep

Directrice de la publication :  
Frédérique ALEXANDRE-BAILLY

#### DÉLÉGATION RÉGIONALE NORMANDIE

Site de Rouen  
Rectorat 2  
2 rue du Docteur Fleury  
76130 Mont-Saint-Aignan  
Tél. : 02 32 08 98 30  
Courriel : drorouen@onisep.fr  
www.onisep.fr/rouen

Directrice déléguée :  
Sandrine PUPPINI

Rédactrice en chef :  
Anne-Catherine HAMEL

Réalisation :  
Sarah BAILLEUL  
Olivier GUÉROULT

Plan de classement Onisep :  
Le kiosque : Orientations et formations

ISSN : en cours  
ISBN numérique : 979-10-94548-54-7

Dépôt légal : février 2020

Reproduction, même partielle, interdite sans  
accord préalable de l'Onisep

Les informations de ce guide sont  
arrêtées au 15 février 2020.  
Des modifications, en particulier dans  
l'offre de formation, peuvent intervenir  
en cours d'année.  
Consulter régulièrement  
www.onisep.fr/rouen

Découvrez et commandez  
en un clic nos publications  
[www.onisep.fr/lalibrairie](http://www.onisep.fr/lalibrairie)

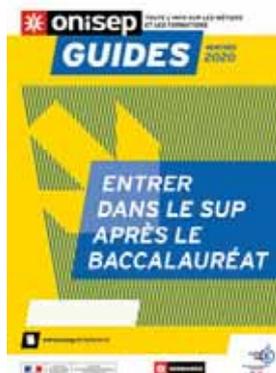


# Sommaire

CHOISIR SA VOIE	
Travailler ou étudier ?	2
Je fais le point	3
Enseignement supérieur et handicap	4
POURSUITE D'ÉTUDES	
Le BTS/BTSA, une voie privilégiée	6
Étudier par apprentissage	8
Réforme de l'apprentissage : nouveautés	10
PROCÉDURE D'INSCRIPTION	
Les formations dans Parcoursup	13
Le calendrier de Parcoursup	14
Les formations hors Parcoursup	16
INSERTION PROFESSIONNELLE	
Les démarches pour trouver un emploi	18
INFOS PRATIQUES	
Et si vous échouez au bac ?	22
Les adresses utiles	25

### À consulter

Découvrez le site  
[www.terminales2019-2020.fr](http://www.terminales2019-2020.fr)  
5 étapes pour vous aider à construire  
votre parcours après le Bac !  
Il vous informe également sur la  
procédure d'admission dans le  
supérieur Parcoursup.  
[www.terminales2019-2020.fr](http://www.terminales2019-2020.fr)



Retrouvez l'intégralité des formations post-bac de  
l'académie de Normandie dans les guides Onisep  
*Entrer dans le sup Après le Bac, rentrée 2020.*

Disponibles en téléchargement et version flipbook  
sur :

[www.onisep.fr/rouen](http://www.onisep.fr/rouen)  
[www.onisep.fr/caen](http://www.onisep.fr/caen)

# TRAVAILLER ou ÉTUDIER ?

Les bacheliers professionnels ont le choix entre deux options : poursuivre leurs études ou se mettre en quête d'un emploi.

## ● QUE FONT LES ÉLÈVES APRÈS UN BAC PRO ?

### Entrer dans la vie active

Conformément à l'objectif initial de leur diplôme, les titulaires du bac professionnel peuvent choisir d'entrer dans la vie active.

Pour en savoir plus, rendez-vous page 20.

### Poursuivre leurs études

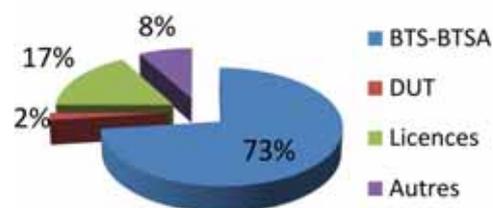
De plus en plus d'élèves choisissent de continuer leurs études. Différentes poursuites d'études sont envisageables, le BTS majoritairement choisi restant la voie la plus adaptée.

A noter : un pourcentage de places est prévu pour les bacheliers professionnels en BTS.

D'autres élèves optent pour l'université (DUT, Licence), mais le taux d'échec est très élevé. D'autres enfin optent pour une école spécialisée, (par exemple, une école du secteur commercial, social, du transport...).

A la rentrée 2019, dans l'académie de Rouen, 56% des élèves de terminale professionnelle ont été admis à poursuivre une formation de l'enseignement supérieur.

Voici la répartition des 56 % des élèves ayant poursuivi leurs études :



Source : Rectorat de Normandie, Février 2020

### Étudier par apprentissage

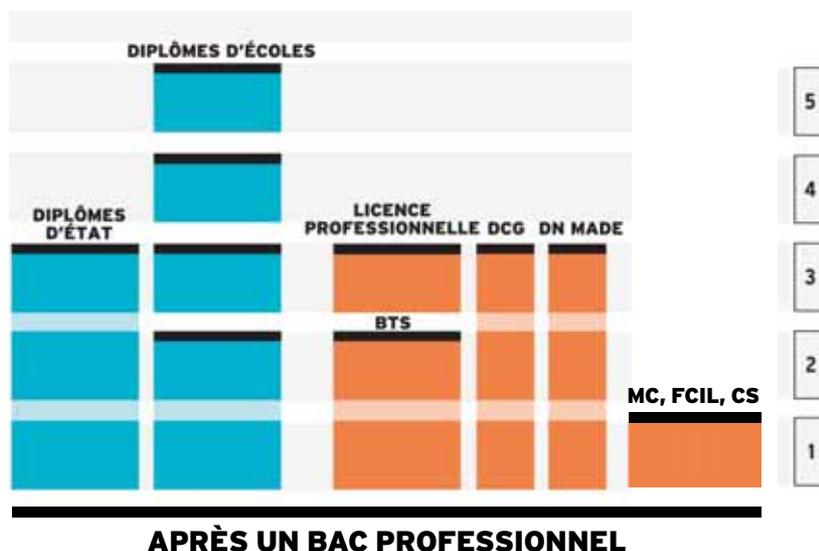
La formation en apprentissage permet la poursuite des études tout en étant rémunéré. C'est une autre façon d'acquérir une qualification professionnelle en menant de front les études et le travail en entreprise.

Pour en savoir plus, rendez vous page 10.

Poursuite  
d'études

Vie active

Diplômes



# JE FAIS LE POINT

**Avant de choisir votre voie, prenez le temps de faire le point sur vous-même, vos résultats, vos envies, votre motivation, vos objectifs professionnels...**

**Voici quelques pistes pour vous aider dans votre réflexion.**

## ● MON BILAN PERSONNEL

Quels sont les points forts de ma personnalité ?

.....  
 .....  
 .....

Qu'est ce que j'aime faire ?

.....  
 .....  
 .....

## ● MON BILAN MATIÈRES

Quelles sont mes matières préférées, celles où je réussis le mieux ?

.....  
 .....  
 .....

## ● MON BILAN APRÈS BAC PRO

Après le bac professionnel, je souhaite :

m'insérer dans la vie active

poursuivre mes études

- je note les démarches que je vais entreprendre, les contacts, les délais...

- je sélectionne le type d'études qui m'attire : professionnel, universitaire... ;  
 - je note les formations qui m'intéressent ;  
 - je m'inscris dans celles qui conduisent à un métier que je souhaiterais faire.

### À SAVOIR

Dans tous les cas :

- \* j'en parle et y réfléchis avec mon entourage ;
- \* je sollicite mon ou ma professeur/e principal/e et mes autres enseignants ;
- \* je prends rendez-vous avec le ou la Psychologue de l'Education nationale pour m'assurer que mon projet est bien construit ou pour m'aider à en définir un ;
- \* je vais aux portes ouvertes des établissements et aux salons pour me renseigner auprès de professionnels.

Retrouvez toutes les dates des Journées portes ouvertes des établissements sur le site de l'Onisep Normandie, sites de Caen et de Rouen :

[www.onisep.fr/caen](http://www.onisep.fr/caen)  
[www.onisep.fr/rouen](http://www.onisep.fr/rouen)

**onisep**  
**KIT PÉDAGOGIQUE PRÉPARER LES SALONS ET FORUMS DE L'ORIENTATION**

POURQUOI Y ALLER ? ORGANISER SA VISITE MIEUX SE CONNAÎTRE DÉCOUVRIR LES SECTEURS PRO EN RÉGION EN CLASSE

POURQUOI ALLER AUX SALONS ET FORUMS DE L'ORIENTATION ?

QUELLES PÔLES OU STANDS VISITER ?

QUELLES INFORMATIONS TROUVER ?

QUELLES QUESTIONS POSER ?

QUE FAIRE AVANT, PENDANT ET APRÈS LE FORUM ? Des activités pour vous aider

MIEUX SE CONNAÎTRE

**Des informations et des conseils pour organiser vos visites sur les salons... et en tirer profit !**  
 > [kitpedagogique.onisep.fr/forum-orientation](http://kitpedagogique.onisep.fr/forum-orientation)



**onisep** TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS

# ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET HANDICAP



## Objectif : la poursuite d'études

### PRESTATION DE COMPENSATION DE HANDICAP

La prestation de compensation du handicap vise à indemniser l'ensemble des surcoûts liés à votre handicap. C'est une aide mensuelle attribuée par la CDAPH, une instance de la MDPH, en fonction de vos besoins. Elle couvre les aides à la personne (lever, coucher, soins, prise de repas), les aides techniques, l'aide animalière, les logements, transport et surcoût lié à l'adaptation du véhicule pour passer le permis, etc. Anticipez vos démarches pour que tout soit pris en compte et notifié par la MDPH avant votre entrée dans l'enseignement supérieur.

### APPRENTISSAGE

Les contrats d'apprentissage des étudiants reconnus handicapés par la CDAPH comportent quelques particularités : absence de limite d'âge, durée du contrat prolongée d'un an maximum si le handicap l'exige, rémunération majorée de 15 points en cas de formation prolongée en raison du handicap, possibilité d'aménagements du poste en entreprise.

### LOGEMENT

Le CROUS propose des logements adaptés ou recherche avec vous des solutions.

### BOURSES

Trois années supplémentaires sont attribuées.

### TRANSPORT

Les frais de transport des étudiants reconnus handicapés et ne pouvant utiliser les transports en commun sont pris en charge par les départements. Adressez-vous à la MDPH ou à votre enseignant référent.

Plus de 20 000 jeunes en situation de handicap suivent des études supérieures. Avec, à la clé, une meilleure insertion professionnelle.

### ● NE VOUS CENSUREZ PAS

L'inscription aux formations de l'enseignement supérieur est de droit si vous remplissez les conditions requises.

**C'est à l'établissement de s'adapter pour organiser au mieux votre accueil.**

### ● PARCOURSUP ET SITUATION DE HANDICAP

Futurs étudiants en situation de handicap, vous êtes soumis à l'ensemble de la procédure Parcoursup, comme tous les candidats. Vous avez la possibilité de saisir une fiche de liaison résumant vos besoins spécifiques et de la rendre disponible aux établissements d'accueil. Vous pouvez également saisir la CAES pour faire réexaminer vos candidatures ou solliciter une inscription dans une zone géographique déterminée eu égard à votre situation.

### ● AMÉNAGEMENT DES EXAMENS

Vous pouvez bénéficier d'aménagements particuliers pour passer les examens ou les concours d'entrée des établissements d'enseignement supérieur : aides techniques, mise à disposition d'un ou une secrétaire, majoration de temps... Afin d'examiner les aménagements nécessaires pour le bon déroulement de vos études, prenez contact dès janvier avec l'établissement d'enseignement supérieur souhaité.

### ● FAITES-VOUS ACCOMPAGNER

Il faut monter votre projet, quel qu'il soit, avec parfois un stage en France ou à l'étranger. Les CIO (Centres d'information et d'orientation), les enseignants référents de votre lycée, les structures handicap des établissements d'enseignement supérieur et les associations d'aide aux étudiants handicapés sont là pour vous aider. Dans notre région, contactez notamment l'association Handisup Normandie (voir ci-contre) ou Handiuni.

### ● ANTICIPEZ

Monter son dossier MDPH prend du temps (entre 6 et 9 mois, voir adresses ci-contre). Il en faut aussi pour mettre en place votre accompagnement quotidien (auxiliaire de vie, transport...). Pendant votre formation, pour les périodes en entreprise, il est souhaitable de demander la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) au plus tôt. Elle sera indispensable pour solliciter une compensation du handicap sur votre poste.

### ● VOS DÉMARCHES

- **en lycée** : rapprochez-vous de l'association Handisup Normandie et des établissements demandés. Consulter également le site de l'académie de Normandie : [www.ac-normandie.fr](http://www.ac-normandie.fr)
- **en écoles** : rapprochez-vous de l'association Handisup Normandie et des établissements demandés.
- **à l'université** : renseignez-vous auprès du service d'accueil des étudiants handicapés de l'université de Caen Normandie, Le Havre Normandie ou de Rouen Normandie (voir adresses ci-contre).

### INFO +

[www.onisep.fr/Formation-et-handicap](http://www.onisep.fr/Formation-et-handicap)  
Onisep en région :  
[www.onisep.fr/Rouen](http://www.onisep.fr/Rouen) et [www.onisep.fr/Caen](http://www.onisep.fr/Caen)

### LEXIQUE

**CROUS** - Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires  
**CDAPH** - Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées  
**MDPH** - Maison départementale des personnes handicapées

## Adresses utiles dans votre académie

### ● CENTRES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

[www.ac-normandie.fr/scolarité-etudes/orientation-enseignement-superieur/centres-d-information-et-d-orientation/](http://www.ac-normandie.fr/scolarité-etudes/orientation-enseignement-superieur/centres-d-information-et-d-orientation/) (voir adresses p. 27)

### ● HANDISUP NORMANDIE

Association loi 1901 reconnue établissement d'utilité publique. HANDISUP intervient dès le lycée, durant les études et jusqu'à l'insertion professionnelle en assurant une mise en relation avec les entreprises.

Toute l'année, vous pouvez solliciter HANDISUP pour des informations sur vos droits, une aide à la construction de votre projet professionnel, des conseils pour vos démarches administratives, préparer votre séjour à l'étranger (stages, Erasmus, etc.). Des solutions sont recherchées pour que vous réussissiez vos études supérieures et exerciez le métier que vous avez choisi.

#### → Handisup Normandie

rue Lavoisier  
76821 Mont-Saint-Aignan cedex  
☎ 02 32 76 92 52  
secretariat@handisup.asso.fr  
- Accueil du lundi au vendredi de 9h00 à 12h45 et de 14h00 à 17h30  
- Permanences à l'université du Havre : le jeudi après-midi  
- Permanence chaque 1<sup>er</sup> mercredi du mois à la MDPH d'Evreux  
- Présence ponctuelle dans les établissements de la région sur demande.  
[www.handisup.asso.fr](http://www.handisup.asso.fr)

### ● SERVICES UNIVERSITAIRES D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS HANDICAPÉS

Dans les universités de Caen, du Havre et de Rouen, il existe une structure d'accueil pour l'accompagnement des étudiants handicapés tout au long de leur parcours de formation dans l'enseignement supérieur.

#### → Service Handicap de l'université Le Havre Normandie

Bâtiment de l'UFR des sciences et techniques  
RDC - 25 rue Philippe Lebon  
76600 Le Havre

service-handicap@listes.univ-lehavre.fr  
Direction : M. Régis DEBONS  
☎ 02 32 74 42 66 ou ☎ 06 87 32 16 83  
Carole Jamet - coordinatrice pédagogique :  
☎ 02 32 74 41 97 ou ☎ 06 89 95 13 69  
carole.jamet@univ-lehavre.fr  
Marion Queval - coordinatrice pédagogique :  
☎ 02 32 74 44 41 ou ☎ 06 85 98 07 16  
marion.queval@univ-lehavre.fr  
Ouverture au public

- Site Lebon : Lundi, mardi et jeudi de 8h00 à 17h00 et le mercredi et vendredi de 8h à 16h30  
- Site Caucriauville (IUT) : mardi de 12h00 à 14h00 et sur RDV  
- Site Frissard (IUT) et ISEL : sur RDV  
Permanences d'HANDISUP au Service Handicap les jeudis sur RDV.

[www.univ-lehavre.fr](http://www.univ-lehavre.fr) rubrique Ressources du campus > Handicap

#### → Espace Handicap de l'université de Rouen Normandie

Maison de l'Université (2<sup>e</sup> étage)  
2 Place Emile Blondel  
76821 Mont-Saint-Aignan cedex  
handicap@univ-rouen.fr  
Céline Martin - Coordinatrice de l'Espace Handicap ☎ 02 32 76 92 51  
celine.martin@univ-rouen.fr  
Accueil du public sur RDV

[www.univ-rouen.fr](http://www.univ-rouen.fr) rubrique Formation et vie étudiante > Vie étudiante > Etudiants en situation de handicap

#### → Relais Handicap Santé de l'université de Caen Normandie

Campus 1 - Bât. A  
Bureau AC063/AC064  
Université de Caen Normandie  
Esplanade de la Paix - CS 14032  
14032 Caen Cedex 5  
☎ 02 31 56 59 73  
deve.accueil.handicap@unicaen.fr  
<http://vie-etudiante.unicaen.fr/sante-handicap/handicap/relais-handicap-sante-183488.kjsp>

### ● MAISONS DÉPARTEMENTALES DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

#### → Calvados

Maison départementale des personnes handicapées  
17 rue du 11 Novembre  
14000 Caen  
☎ 02 31 78 91 75  
mdph@calvados.fr - [www.calvados.fr/mdph](http://www.calvados.fr/mdph)

#### → Eure

- Maison Départementale des Solidarités  
11 rue Jean-de-la-Bruyère - CS 23246  
27032 Evreux cedex  
☎ 02 32 31 96 13 - n° vert 0800 881 605  
mdph-eure@eure.fr - [www.mdph27.fr](http://www.mdph27.fr)

#### → Manche

Maison départementale de l'autonomie  
586 rue de l'Exode  
50000 Saint-Lô  
☎ 02 33 05 55 50  
mda@manche.fr - [www.manche.fr/handicap/maison-departementale-autonomie.aspx](http://www.manche.fr/handicap/maison-departementale-autonomie.aspx)

#### → Orne

Maison départementale des personnes handicapées  
13 rue Marchand Saillant, BP 169  
61005 Alençon CEDEX  
☎ 02 33 15 00 31 - <https://mdph61.fr/>

#### → Seine-Maritime

Maison départementale des personnes handicapées  
13 rue Poret de Blossenville - 76100 Rouen  
☎ n° unique : 02 32 18 86 87  
mdph@seinemaritime.fr - [www.seinemaritime.fr](http://www.seinemaritime.fr)  
Les antennes-relais de la MDPH pour un accueil de proximité :

- UTAS - Unité Territoriale d'Action Sociale  
1 avenue Pasteur - 76200 Dieppe  
- Centre Médico-Social Henri Dunant  
5 rue Henri Dunant - 76400 Fécamp  
- UTAS - Unité Territoriale d'Action Sociale  
89 boulevard de Strasbourg - 76600 Le Havre  
- Centre Médico-Social  
31 rue du Dr Zamenhof - 76190 Yvetot  
☎ 02 35 95 41 20  
- Centre Médico-Social  
6 rue Jean Jaurès - 76270 Neufchatel en Bray  
☎ 02 35 95 41 20

# LE BTS/BTSA, UNE VOIE PRIVILÉGIÉE

Le BTS constitue la principale voie de réussite des bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur.

**BTS**  
BREVET  
DE TECHNICIEN  
SUPERIEUR

**BTSA**  
BREVET  
DE TECHNICIEN  
SUPERIEUR  
AGRICOLE

## À noter

L'académie de Normandie est engagée depuis 2018 dans une expérimentation visant à favoriser l'accès et la réussite des élèves issus de bacs pro en BTS : des places vous sont réservées.

Affectation par le Recteur sur avis favorable du conseil de classe.

Renseignez-vous auprès de l'équipe éducative.

Élèves de  
**Bac pro**  
le **BTS** c'est surtout  
pour **Vous !**

Des places vous sont réservées !

Attention : candidatures sur [parcoursup](http://www.parcoursup.fr) avant le 12 mars 2020

Revenez nous parler de vos choix, du professeur de l'Éducation nationale de votre établissement.

## OBJECTIF BAC + 2, + 3

Le Baccalauréat professionnel est un diplôme d'insertion professionnelle destiné à vous préparer à l'entrée immédiate dans la vie active. Il vous donne aussi accès aux études supérieures en particulier au BTS (Brevet de technicien supérieur) et au BTSA (Brevet de technicien supérieur agricole).

Si vous envisagez de poursuivre des études, estimez bien votre motivation, votre projet professionnel, votre capacité de travail, votre niveau actuel dans les matières générales et professionnelles.

### ● OÙ ET COMMENT ?

En lycée ou en CFA, le BTS/BTSA se prépare en 2 ans dans une section de techniciens supérieurs.

**Au lycée**, avec 30 élèves par classe, l'encadrement pédagogique est proche de celui de la terminale. **En CFA**, la formation est proposée en apprentissage, alternant enseignements en centre et formation en entreprise (voir p. 10).

### ● CONDITIONS D'ACCÈS

Avec le bac. Il est recommandé que celui-ci soit compatible avec la spécialité de BTS/BTSA visée. Le candidat doit s'inscrire sur le portail [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr). Une sélection est faite sur dossier (bulletins de la classe de 1<sup>re</sup> et du 1<sup>er</sup> trimestre de terminale).

### ● RYTHME DE TRAVAIL

Chaque semaine, il y a entre 30 et 33 heures de cours magistraux (CM), de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP). Sans oublier les devoirs, les projets à rendre... Un rythme de travail soutenu qui exige constance, rigueur et sens de l'organisation.

### ● AU PROGRAMME

Les BTS/BTSA visent à acquérir des compétences pointues dans un domaine précis : transport, électronique, management, banque... Il existe une centaine de spécialités (options comprises).

Avec un objectif d'insertion professionnelle, la formation privilégie la pratique, les stages et l'intervention de professionnels/es du secteur. Les matières générales (français, maths, langues...) constituent la moitié de la formation en 1<sup>re</sup> année et le tiers en 2<sup>e</sup> année.

### ● VALIDATION DU DIPLÔME

Ce diplôme est délivré à l'issue d'un examen final intégrant une part de contrôle en cours de formation (CCF). Les résultats de 1<sup>re</sup> année sont déterminants pour le passage en 2<sup>e</sup> année.

Intégré au LMD (Licence-Master-Doctorat), le BTS/BTSA vaut 120 crédits européens (ECTS).

### ● ET APRÈS LE BTS-BTSA

Plus de la moitié des titulaires d'un BTS-BTSA poursuivent leurs études.

Généralement ils préparent une licence professionnelle (bac + 3) ou une formation complémentaire en 1 an pour approfondir leur formation ou acquérir une double compétence. **A noter** : il existe également des classes préparatoires aux grandes écoles ATS - adaptation techniciens supérieurs - destinées aux titulaires d'un bac + 2 qui permettent de préparer en 1 an les admissions parallèles aux grandes écoles.

## INFO +

Les sections de techniciens supérieurs ont accueilli 32% de bacheliers professionnels en 2019



© Jérôme Pallé / Onisep

## Autres poursuites d'études possibles

### FORMATIONS EN 1 AN

Nombre de bacheliers pro suivent une formation en 1 an afin d'acquérir une spécialisation.

#### ● LA MC

Il y a des MC de niveau 4 (niveau équivalent au bac).

La MC peut se préparer en 1 an en lycée ou en CFA.

Elle intéresse celles et ceux qui souhaitent se spécialiser dans un domaine professionnel proche de celui de leur bac.

#### ● LA FCIL

D'une durée de 3 à 11 mois, la FCIL se déroule au sein d'un lycée ou d'une école privée. Elle répond à des besoins locaux en qualification. Elle débouche sur une attestation ou un certificat d'école.

#### ● LE CS

Le CS agricole est ouvert, selon les spécialités, aux titulaires d'un bac pro, d'un bac techno ou d'un brevet professionnel du domaine de l'agriculture ou de l'agroalimentaire. La formation se déroule au sein de lycées ou de CFA agricoles, souvent en apprentissage.

MC : mention complémentaire  
FCIL : formation complémentaire d'initiative locale  
CS : certificat de spécialisation  
DUT : diplôme universitaire de technologie  
DE : diplôme d'état  
DN MADE : diplôme national des métiers d'art et du design  
DMA : diplôme des métiers d'art  
CPGE : classe préparatoire aux grandes écoles  
IUT : institut universitaire de technologie  
DSAA : diplôme supérieur des arts appliqués

### AUTRES FORMATIONS : LICENCES, DUT, DN MADE, DE, CPGE...

Certains bacheliers professionnels optent pour une poursuite d'études à l'université en licence ou en DUT (à l'IUT). Une voie très difficile pour les bacheliers pro qui s'y inscrivent car la formation suivie au lycée ne les y prépare pas.

#### ● LA LICENCE

La licence, premier jalon des études à l'université, se prépare en 3 ans. Elle compte 7 % de bacheliers professionnels en 1<sup>re</sup> année en France. **L'université est une voie difficile pour les bacheliers professionnels car le taux d'échec ou d'abandon y est très élevé.** Pour l'année 2018-2019 à l'université de Rouen, 136 bacheliers pro se sont inscrits en 1<sup>re</sup> année de licence. Seuls 6 % ont accédé à une 2<sup>e</sup> année en 2017.

A noter : les universités proposent des mises à niveau et des cursus préparatoires en licence pour augmenter les chances de réussite des bacheliers professionnels.

#### ● LE DUT

Le DUT, préparé en 2 ans dans un IUT, forme à une famille d'emploi et non pas à une spécialité professionnelle. Avec une forte sélection à l'entrée (sur dossier), les IUT comptent en France 2 % de bacheliers pro en 1<sup>re</sup> année. Continuer dans cette voie après un bac pro demande un fort investissement personnel.

#### ● LE DMA

Le DMA est accessible aux titulaires d'un bac pro artisanat et métiers d'art de même filière, sous réserve d'avoir un bon dossier.

#### ● LE DE

Les diplômes d'état du secteur paramédical et social sont accessibles aux bacheliers professionnels, notamment ceux qui n'exigent pas le bac : DE d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture, de moniteur-éducateur, etc. Recrutement sur concours ou dossier.

#### ● LE DN MADE

Le DN MADE remplace la MANAA et les six spécialités arts appliqués du BTS abrogées à la rentrée 2019 ou 2020. Il s'effectue en 3 ans après le bac et confère le grade de licence. Il permet de poursuivre des études en DSAA, en master ou dans une école d'art.

#### ● LA CPGE

A signaler hors académie : quelques rares CPGE accueillent les bacheliers professionnels (avec d'excellents résultats et beaucoup de motivation) sur une durée de 3 ans au lieu de 2 : -4 prépas scientifiques TSI - technologie et sciences industrielles : à Chambéry (73), Montceau-les-Mines (71), Nîmes (30) et au Mans (72), pour les concours d'entrée en écoles d'ingénieurs ; - trois prépas économiques ECT - économiques et commerciales option technologique dites ECP (économiques et commerciales option professionnelle) : à Strasbourg, Marseille et Niort, pour les concours d'entrée en écoles de commerce.

### ● PARCOURS POUR LA RÉUSSITE

Le Parcours pour la réussite est une formation universitaire diplômante destinée en priorité aux bacheliers professionnels boursiers n'ayant pas obtenu leurs vœux sur la plateforme Parcoursup et souhaitant loger à la résidence universitaire du Bois à Mont-Saint-Aignan.

L'objectif : permettre la consolidation et l'approfondissement de toutes les compétences indispensables à la réussite dans les études supérieures. Une attention particulière est apportée au projet personnel et professionnel des étudiants mais aussi aux techniques de communication.

Inscriptions en ligne sur <http://formation-ve.univ-rouen.fr> jusque fin septembre. Pré-sélection sur dossier puis entretien individuel.

Renseignements sur <http://formation-ve.univ-rouen.fr/parcours-pour-la-reussite-361701>.  
kjsp

# ÉTUDIER PAR APPRENTISSAGE

**La clé de la réussite pour tenir le rythme : être motivé/e !  
Alternier travail en entreprise et cours au CFA, sans perdre de vue les examens et les devoirs, demande organisation et régularité.**

## À SAVOIR

### Aide au permis de conduire B

Cette aide d'un montant de 500 euros est destinée aux apprentis âgés d'au moins dix-huit ans et engagés dans un parcours d'obtention du permis B. Renseignez-vous auprès de votre CFA.

### Salaire brut = salaire net

En tant qu'apprenti, vous bénéficiez d'une disposition exceptionnelle : le salaire brut est égal au salaire net. Le salaire de l'apprenti est également exonéré de CSG, de CRDS et de l'impôt sur le revenu, dans la limite du SMIC.

## ● OBTENIR UN DIPLÔME TOUT EN TRAVAILLANT

Proposé aux jeunes **de 16 ans à moins de 30 ans** (sauf exception), l'apprentissage fait alterner formation en Centre de formation d'apprentis (CFA) et travail en entreprise. Préparer un diplôme par apprentissage c'est **être étudiant et salarié à la fois.**

**Une expérience professionnelle** qui facilite votre intégration dans la vie active !

**Objectif : acquérir une qualification et un diplôme** (BTS, DUT, diplôme d'ingénieur, etc.) ou un titre inscrit au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles).

## ● UNE FORMATION COMPLÈTE

**Votre formation générale, technologique et pratique, s'articule avec celle reçue en entreprise.**

Au CFA ou dans un établissement partenaire, vous bénéficiez d'un formateur ou d'une formatrice référent/e.

Dans l'entreprise, votre formation pratique est confiée à un maître d'apprentissage.

Les apprentis sont préparés au même examen que les étudiants de la voie scolaire. Les contenus de formation sont identiques.

Chaque apprenti se voit attribuer une carte d'étudiant des métiers et bénéficie de droits à des tarifs réduits (transports, cinéma...).

## ● UN STATUT DE SALARIÉ

**Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail** écrit, qui peut être conclu pour :

- une durée déterminée au moins égale à celle du cycle de formation débutant par une période d'essai de 2 mois,

- une durée indéterminée (CDI), dans ce cas, le contrat débute par une "période d'apprentissage" durant laquelle le jeune a le statut d'apprenti, puis se prolonge dans le cadre d'un contrat de travail sans période d'essai. La durée peut varier de 1 à 3 ans selon le diplôme.

Le contrat d'apprentissage peut être exécuté en partie à l'étranger (article 23 de la loi n° 2018-217 du 29 mars 2018).

La date de début d'apprentissage en entreprise ne peut être antérieure à 3 mois, ni postérieure de plus de 3 mois par rapport au début de la formation.

**Votre employeur doit vous déclarer, respecter vos droits** (horaires, congés, conditions de travail) et vous rémunérer. Votre salaire est fixé en fonction d'un % du Smic, selon votre âge et l'année du contrat (voir p.13).

## TÉMOIGNAGE

*"Après le bac, je voulais continuer ma formation mais sur une durée plutôt courte. Et puis, je ne voulais pas être en cours toutes les semaines. Je voulais être indépendante.*

*J'ai donc choisi de préparer un BTS bâtiment en tant qu'apprentie. C'est pendant le 2<sup>e</sup> trimestre de ma terminale que j'ai trouvé une entreprise du BTP\* qui m'a recrutée en BTS. C'est une entreprise de 40 employés. J'ai commencé la formation au CFA début septembre et à travailler chez l'employeur fin septembre. Le rythme*

*de l'alternance est de 2 semaines au CFA et 2 semaines chez l'employeur.*

*Quand on est apprentie, il faut travailler très régulièrement. Il faut être très rigoureuse. Il faut se mettre dans un rythme particulier, comme étudier le soir à la maison après avoir travaillé sur le chantier de 8h30 à 16h."*

**Béline, apprentie en BTS Bâtiment**

\* Bâtiment et travaux publics



© Onisep Rouen



## Devenir apprenti ou apprentie : démarches

### ● TROUVER UN CFA

Pour trouver votre CFA dans l'académie de Rouen :

- reportez-vous au guide régional *Entrer dans le sup après le bac - rentrée 2020* ou consulter [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr) (recherche thématique, rubriques "Une formation" ou "un établissement");

- Consulter le site de la Région Normandie "Des parcours, un métier", rubrique apprentissage

> <https://parcours-metier.normandie.fr/apprentissage-lapprentissage-une-voie-dexcellence>

Pour approfondir votre information, n'hésitez pas à vous rendre dans les salons et forums sur l'orientation et à participer aux journées portes ouvertes. Les dates sont disponibles sur les sites de l'Onisep et de l'académie de Normandie :

> [www.onisep.fr/rouen](http://www.onisep.fr/rouen)

> [www.onisep.fr/caen](http://www.onisep.fr/caen)

> <http://www.ac-normandie.fr/scolarite-etudes/orientation-enseignement-superieur/portes-ouvertes-en-etablissement/>

Renseignez-vous sur les modalités de recrutement (lettre de motivation, tests, entretien...), l'hébergement, la pré-inscription. Après une pré-inscription, l'inscription n'est définitive qu'une fois le contrat d'apprentissage signé et enregistré. L'inscription dans un CFA est obligatoire pour valider le contrat d'apprentissage.

### ● APPRENTISSAGE ET "PARCOURSUP"

Les lycéens souhaitant poursuivre leurs études supérieures en apprentissage doivent émettre leurs vœux sur Parcoursup [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr). Le CFA doit enregistrer, sur la plateforme, le contrat d'apprentissage signé entre le candidat et une structure pour déclencher une proposition d'admission. Dans l'académie de Normandie, quelques formations ne relèvent pas de la procédure Parcoursup. La liste est disponible sur le site de l'Onisep.

### ● DÉFINIR SON PROJET ET PRÉPARER SA CANDIDATURE

Si vous avez besoin d'aide pour choisir votre formation, identifier des entreprises, rédiger votre CV et une lettre de motivation ou préparer vos entretiens, vous pouvez :

- vous adresser au CFA proposant la formation,
- vous renseigner auprès de Pôle emploi :

> [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

- vous informer auprès du réseau des « Points A » des CCI :

> [www.cci.fr/web/orientation-professionnelle/le-reseau-point-a](http://www.cci.fr/web/orientation-professionnelle/le-reseau-point-a) ;

- rencontrer des professionnels du métier envisagé.

- vous faire accompagner par des structures telles que :

- les centres d'information et d'orientation (CIO)

> [www.ac-normandie.fr/scolarite-etudes/orientation-enseignement-superieur/centres-d-information-et-d-orientation/](http://www.ac-normandie.fr/scolarite-etudes/orientation-enseignement-superieur/centres-d-information-et-d-orientation/)

- l'agence régionale de l'orientation et des métiers / cité des métiers de Normandie

> [www.citedesmetiersnormandie.fr](http://www.citedesmetiersnormandie.fr)

- en parler dans votre entourage, aux parents, amis...

### ● TROUVER UNE ENTREPRISE D'ACCUEIL OU UN EMPLOYEUR

Vous pouvez effectuer votre apprentissage dans le secteur privé et dans le secteur public. Dès que vous avez défini votre projet professionnel, cherchez activement une entreprise d'accueil à partir de mars-avril.

- **Dans le secteur privé** : plusieurs sites proposent des offres d'apprentissage dans les entreprises du secteur artisanal, commercial, industriel, libéral ou associatif :

- la plateforme de l'alternance et de l'emploi des Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Normandie

> [www.cad-normandie.fr](http://www.cad-normandie.fr)

- la plateforme des CFA du BTP

> [www.monapprentissagebtp.fr](http://www.monapprentissagebtp.fr)

- le portail alternance du ministère du Travail

> [www.alternance.emploi.gouv.fr](http://www.alternance.emploi.gouv.fr)

- le portail de l'UIMM - Pôle formation région havraise

> <http://formation-industries-regionhavraise.focaliz.net/>

- Pôle emploi

> [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

Vous pouvez également envoyer des candidatures spontanées :

- consulter les sites internet des entreprises qui vous intéressent, les pages jaunes, les petites annonces (Missions locales...);

- consulter le fichier national des entreprises de la CCI :

> [www.aef.cci.fr](http://www.aef.cci.fr)

A noter : il est possible de signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise de travail temporaire.

- **Dans le secteur public** : vous pouvez effectuer votre apprentissage auprès des organismes publics, collectivités locales et l'État (administrations, mairies, conseils généraux, hôpitaux etc.). Vous trouverez les offres sur :

> [www.fonction-publique.gouv.fr/score/lapprentissage](http://www.fonction-publique.gouv.fr/score/lapprentissage)

- le portail alternance du ministère du Travail

> [www.alternance.emploi.gouv.fr](http://www.alternance.emploi.gouv.fr).

### ● LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le contrat d'apprentissage est établi par l'employeur sur un formulaire pré-imprimé visé par le ministère du Travail.

L'établissement de formation fournit les informations pour la partie "formation" et y appose son visa. Daté et signé par l'apprenti/e (ou son représentant légal) et par l'employeur, le dossier complet est adressé à l'OPCO (OPérateur de COmpétences) dont il relève, ou pour le secteur public, à l'unité territoriale de la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, pour le secteur public).

A noter : en prenant un/e apprenti/e, l'employeur est exonéré de certaines charges et reçoit des aides. N'hésitez pas à en parler lors d'un entretien d'embauche.

# RÉFORME DE L'APPRENTISSAGE : NOUVEAUTÉS

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel transforme la voie professionnelle et notamment les conditions liées à l'apprentissage.

## ● CE QUI CHANGE POUR VOUS

- La limite d'âge d'accès à l'apprentissage est repoussée à 29 ans révolus.
- La durée minimale du contrat d'apprentissage est réduite à 6 mois.
- Les entrées en apprentissage sont désormais possible à tout moment de l'année.
- En tant qu'apprenti/e, vous percevez des aides dont 500 € d'aide au permis de conduire. Les aides du Conseil régional disparaissent au 31/12/2019.
- La mise en oeuvre de l'apprentissage au sein des lycées est modifiée : tous les établissements sont désormais susceptibles d'accueillir des apprentis au sein de leurs formations dans une UFA (Unité de Formation par Apprentissage), une classe d'élèves ou dans un groupe de formation d'un **GRETA**<sup>(1)</sup>.

## ● CE QUI CHANGE POUR VOTRE EMPLOYEUR

L'aide unique allouée à l'employeur pour un apprenti préparant un CAP ou un bac pro est de 4125 € maximum la 1<sup>re</sup> année, 2000 € maximum la 2<sup>e</sup> année et 1200 € maximum la 3<sup>e</sup> année. Elles sont versées mensuellement.

Les contrats d'Apprentissage doivent être enregistrés par :

- les OPérateurs de COmpétences (**OPCO**, 11 au total) pour les secteurs privé et associatif ;
- la **DIRECTE** pour les structures publiques.

Concernant les aides aux entreprises, chaque employeur doit se rapprocher de son OPCO.

## ● QUELLE DÉMARCHÉ ADOPTER ?

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les créations de CFA et les ouvertures de formation peuvent avoir lieu à tout moment de l'année. Ces créations et ces ouvertures peuvent être nombreuses. **L'offre de formation en apprentissage présentée dans ce guide est arrêtée en septembre 2019 et va donc être soumise à de nombreux changements** (suppression ou ouverture de nouvelles formations en apprentissage et CFA). Consultez les sites de l'Onisep Normandie, [www.onisep.fr/rouen](http://www.onisep.fr/rouen) et [www.onisep.fr/caen](http://www.onisep.fr/caen) et contactez directement les établissements pour connaître, en temps réel, leur offre de formation en apprentissage.

Les organismes listés ci-dessous peuvent également vous accompagner dans vos recherches. N'hésitez pas à les contacter !

**LE CFA ACADÉMIQUE DE ROUEN** est un centre de formations d'apprentis public. Il regroupe 9 UFA implantées dans les lycées professionnels publics de Seine Maritime et de l'Eure et pourra vous renseigner sur les possibilités de formation en apprentissage au sein de ces établissements.

**Christophe Coroyer**, directeur du CFA académique, [cfaacademique@ac-rouen.fr](mailto:cfaacademique@ac-rouen.fr)

☎ 02 32 08 96 59  
2 rue du Dr Fleury  
76132 Mont-Saint-Aignan

### LE POINT A

Les conseillers Orientation-Apprentissage des CCI (ou conseillers du réseau Point A) informent sur les contrats, les métiers et les formations en alternance et accompagnent les entreprises et les jeunes dans leurs démarches.

[www.cci.fr/web/orientation-professionnelle/le-reseau-point-a/conseillers-region?id=33](http://www.cci.fr/web/orientation-professionnelle/le-reseau-point-a/conseillers-region?id=33)

### LES CHAMBRES D'AGRICULTURE DE NORMANDIE

accompagnent les employeurs et les apprentis jusqu'à l'enregistrement de leur contrat. Voir adresses p.28

<https://normandie.chambres-agriculture.fr/>

### LES MISSIONS LOCALES

ont pour mission l'orientation et l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire.

[www.missionslocalesnormandie.fr](http://www.missionslocalesnormandie.fr)

### LES CENTRES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

sont des services publics dépendant du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse. Vous pouvez y rencontrer des Psychologues de l'Éducation nationale qui vous informeront sur les formations en apprentissage et vous apporteront aide et conseils.

Voir adresses p.27

### L'AGENCE RÉGIONALE DE L'ORIENTATION ET DES MÉTIERS / CITÉ DES MÉTIERS DE NORMANDIE

La Cité des Métiers propose des informations et des services à tous les publics, pour la construction de leur avenir professionnel, quel que soit l'âge, le statut et le niveau de qualification.

115 bd de l'Europe - 76100 Rouen

☎ 02 32 18 82 80

[contact@citedesmetiersnormandie.fr](mailto:contact@citedesmetiersnormandie.fr)

[www.citedesmetiersnormandie.fr](http://www.citedesmetiersnormandie.fr)

Vous pouvez également contacter directement les établissements qui proposent des formations en apprentissage. Pour les formations en apprentissage préparées à l'université, contactez les CFA des universités.

(1) **GRETA** : groupement d'établissements publics qui proposent des formations continues pour adultes.

**À SAVOIR****Rémunération**

Sauf dispositions conventionnelles plus favorables, la rémunération est la suivante (en 2019) :

	Moins de 18 ans	18 à moins de 21 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1 <sup>re</sup> année	27 % SMIC 411 €	43 % SMIC 654 €	53 % SMIC 806 €	100 % SMIC 1521,22 €
2 <sup>e</sup> année	39 % SMIC 593 €	51 % SMIC 776 €	61 % SMIC 928 €	100 % SMIC 1521,22 €
3 <sup>e</sup> année	55 % SMIC 837 €	67 % SMIC 1019 €	78 % SMIC 1187 €	100 % SMIC 1521,22 €

Des minima de rémunération plus élevés peuvent être prévus par la convention collective appliquée ou par accord des parties.  
Les majorations liées à l'âge sont appliquées à partir du 1<sup>er</sup> jour du mois qui suit le jour où l'apprenti atteint 18, 21 ou 26 ans.

**INFO +**

Le Ministère du Travail propose sur le **Portail de l'alternance** de découvrir les contrats d'Apprentissage et de Professionnalisation, de rechercher des offres des secteurs public et privé, des centres de formation et de simuler sa future rémunération.

[https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail\\_alternance/](https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/)

Le Conseil Régional de Normandie propose sur le site "**Des métiers, un parcours**", les informations et les liens utiles pour tous les jeunes en recherche de contrat d'apprentissage :

<https://parcours-metier.normandie.fr/apprentissage-lapprentissage-une-voie-dexcellence>

Un Numéro vert est également à votre disposition : 0 800 05 00 00 (service et appel gratuit)

**Pour connaître la liste des BTS-BTSA proposés dans l'académie de Normandie, ainsi que les autres formations accessibles après un bac professionnel, consultez les guides *Entrer dans le SUP après le baccalauréat, rentrée 2020*, réalisés par l'Onisep Normandie, sites de Caen et de Rouen. Vous y trouverez la liste des formations mais aussi leur modalité (temps plein ou apprentissage) ainsi que la liste et les coordonnées des établissements qui les préparent.**



En téléchargement et version flipbook sur les sites de l'Onisep Normandie, site de Caen et site de Rouen :

[www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Normandie/Rouen](http://www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Normandie/Rouen)

[www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Normandie/Caen](http://www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Normandie/Caen)

Rubrique Publications de la Région / Guides d'orientation.

# WWW.ONISEP.FR

## DES INFOS POUR VOUS AIDER À PRÉPARER VOS CHOIX D'ORIENTATION



En ligne, des guides  
d'information  
pour l'orientation

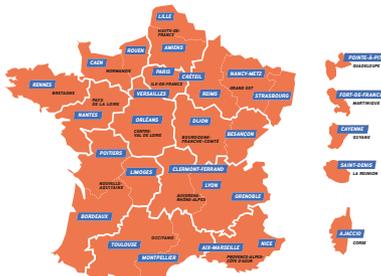


Les études, les diplômes,  
les établissements  
de formation, les métiers

Tchat

Des échanges  
avec des professionnels  
et des experts

PRÈS DE CHEZ VOUS



Des informations de proximité,  
spécifiques à chaque académie,  
à chaque région



L'École expliquée  
aux parents



Des témoignages vidéo  
de professionnels  
et de jeunes en formation

# LES FORMATIONS DANS PARCOURSUP

Inscription et sélection des candidatures du 22 janvier au 12 mars sur [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr).

10 VOEUX  
NON CLASSÉS

20  
SOUS-VOEUX

PROJET DE  
FORMATION MOTIVÉ

FICHE AVENIR

ATTENDUS

## À SAVOIR

Le moteur de recherche des formations est, à partir de 2020, intégré à la carte interactive des formations conçue pour permettre au lycéen de trouver la formation de son choix de différentes manières :

- avec la carte, en sélectionnant la zone géographique qui l'intéresse ;
- avec la barre de recherche, en y écrivant le nom de la formation ou de l'établissement qui la propose ou y inscrivant des mots-clés liés ;
- avec la colonne de filtres, en y sélectionnant les critères de son choix.

Parcoursup est la plateforme d'admission dans l'enseignement supérieur qui s'effectue via Internet et qui concerne une grande partie des filières d'études après le bac, notamment les BTS/BTSA. Les futurs bacheliers souhaitant poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2020 doivent s'inscrire sur cette plateforme. Ils pourront formuler leurs vœux de formations, recevoir les propositions des établissements et y répondre.

### ● 10 VŒUX NON CLASSÉS

Les candidats peuvent émettre jusqu'à 10 vœux sans avoir besoin de les classer par ordre de préférence. Pour chaque vœu, ils devront expliquer pourquoi ils souhaitent s'y inscrire : c'est le projet de formation motivé. Ensuite, le conseil de classe du 2<sup>e</sup> trimestre examinera les vœux saisis et inscrira son avis dans une "fiche Avenir" qui sera transmise aux établissements demandés. Ces derniers prendront en compte cet avis pour répondre aux candidats, ainsi que la correspondance entre le profil du candidat et ses motivations, et les attendus de formation.

**Attention :** il peut y avoir 2 listes de candidatures : une liste pour les formations sous statut scolaire et une liste pour les formations en apprentissage.

### ● JUSQU'À 20 SOUS-VOEUX

Chaque sous-vœu correspond à une formation dans un établissement donné. Cela permet de choisir une spécialité de BTS avec ou sans internat dans plusieurs établissements. Les candidats formulent alors un vœu multiple, composé de plusieurs sous-vœux (jusqu'à 10 par formation). En tout, ils ont droit de demander jusqu'à 20 sous-vœux toutes formations confondues, hors écoles du social et du paramédical pour lesquelles le nombre de sous-vœux n'est pas limité.

Nouveauté 2020 : pour les formations paramédicales, un candidat peut formuler au maximum 5 vœux par type de formation.

### ● CONFIRMER LES VOEUX

2 avril 2020 : dernier jour pour finaliser le dossier candidat et confirmer chaque vœu. Auparavant, je décris en quelques lignes mes préférences et autres projets (formations hors Parcoursup notamment) dans les rubriques prévues à cet effet.

### ● LES PROPOSITIONS DES ÉTABLISSEMENTS

À partir du 19 mai, les candidats recevront les premières propositions. Les candidats aux formations sélectives dans un lycée (BTS notamment) ou dans une école peuvent recevoir les réponses suivantes :

- soit admis dans la formation demandée ("oui") ;
- soit refusé ("non") ;
- soit "en attente" qu'une place se libère ("oui, en attente d'une place").

### ● LES RÉPONSES DES CANDIDATS

Les futurs étudiants devront répondre à ces propositions en acceptant celle qui leur convient si elle est positive, ou en éliminant au fur et à mesure celles qui l'intéressent moins. Même s'ils acceptent une proposition, ils pourront garder leurs vœux "en attente" jusqu'à la fin de la procédure. Mais dans tous les cas, ils ne pourront conserver qu'un seul "oui" ou "oui si", en plus de leurs éventuels vœux en attente.

**A savoir :** les futurs étudiants ont 5 jours pour répondre aux propositions reçues entre le 15 et le 19 mai, 3 jours pour celles reçues à partir du 20 mai.

## INFO +

### Le répondeur automatique

À partir du 19 mai 2020, cette option facultative vous permet, lorsque vous êtes sûr de vos choix, d'ordonner tous vos vœux "en attente" par ordre de préférence pour que le répondeur automatique puisse répondre positivement à votre place aux propositions d'admission reçues. Si une proposition d'admission est faite sur votre vœu en attente ou l'un de vos vœux en attente, votre acceptation sera automatique, selon l'ordre que vous avez identifié.

### Le point d'étape : 29 juin 2020

Il ne concerne que les candidats qui ont encore des vœux en attente. Si je suis en attente sur tous mes vœux, j'indique ceux que je souhaite maintenir au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet. Si j'ai accepté une proposition tout en maintenant des vœux en attente, je confirme la proposition acceptée et indique les vœux en attente que je souhaite maintenir au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet.

## Tout ce qu'il faut savoir pour préparer et réussir son entrée dans l'enseignement supérieur

### Le calendrier Parcoursup

## en 3 étapes

Nov.

Déc.

Janvier 2020

Février

1

Début novembre 2019 > janvier 2020

**Je m'informe  
& découvre les formations**

#### DÉBUT NOVEMBRE → JANVIER

- Je prépare mon projet d'orientation : je consulte le site [Terminales2019-2020.fr](http://Terminales2019-2020.fr)  
Si je suis lycéen, j'échange avec mon professeur principal et je participe à la 1<sup>re</sup> semaine de l'orientation dans mon lycée.  
Si je suis étudiant et que je souhaite me réorienter, je me rapproche du service orientation de mon établissement qui peut m'accompagner dans mon projet.
- Je peux consulter sur [Parcoursup.fr](http://Parcoursup.fr) les formations qui étaient proposées l'an dernier en 2019, en particulier leurs caractéristiques et les compétences et connaissances attendues par chaque formation.

#### DÉBUT DÉCEMBRE

Si je suis lycéen, je renseigne ma fiche de dialogue : le 1<sup>er</sup> conseil de classe prend connaissance de mon projet d'orientation et formule des recommandations.

#### 20 DÉCEMBRE

**Ouverture du site d'information de Parcoursup.fr 2020 :**

- Je m'informe sur le fonctionnement de la procédure.
- Je consulte le moteur de recherche des formations disponibles en 2020 (les enseignements proposés, les attendus, les possibilités de poursuite d'étude et les débouchés professionnels, les critères généraux d'examen des dossiers...).

- 🔍 **Le moteur de recherche des formations :** il permet d'effectuer des recherches par mots clés ou par type de formation, de géolocaliser les établissements et de consulter des suggestions de formations similaires à celle recherchée... En 2020, près de 600 nouvelles formations sont disponibles sur Parcoursup.

2

22 janvier > 2 avril 2020

**Je m'inscris pour formuler mes vœux  
& finalise mon dossier**

#### TOUT AU LONG DU 2<sup>e</sup> TRIMESTRE

- Je poursuis ma réflexion et je participe aux journées portes ouvertes des établissements d'enseignement supérieur et aux salons d'orientation, pour échanger avec des enseignants et des étudiants ambassadeurs.  
Si je suis lycéen, je participe à la 2<sup>e</sup> semaine de l'orientation dans mon lycée.

#### DU 22 JANVIER AU 12 MARS

- Je m'inscris sur Parcoursup pour créer mon dossier candidat.
- Je formule mes vœux et j'exprime ma motivation : jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-vœux selon les formations).

**Jeudi 12 mars :** dernier jour pour formuler mes vœux.

#### FÉVRIER-MARS

Si je suis lycéen, chaque vœu que je formule fait l'objet d'une fiche Avenir comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement dans le cadre du 2<sup>e</sup> conseil de classe.

#### JEUDI 2 AVRIL

Dernier jour pour finaliser mon dossier avec les éléments demandés par les formations et pour confirmer chacun de mes vœux.

- 📺 Des vidéos tutorielles sont proposées sur Parcoursup pour vous guider à chaque étape

#### AVRIL-MAI

Les formations que j'ai demandées examinent mon dossier à partir des critères généraux d'examen des vœux qu'elles ont indiqués dans leur fiche de présentation Parcoursup.



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Mars Avril Mai Juin Juillet Août Sept.

3

19 mai > 17 juillet 2020

**Je reçois les réponses des formations & je décide**

#### MARDI 19 MAI

Début de la phase d'admission principale.

- **Je consulte** dans mon dossier Parcoursup **les réponses des formations** que j'ai demandées.
- **À partir du 19 mai, je reçois les propositions d'admission** (réponse oui ou oui-si\*) au fur et à mesure et en continu.
- **Je dois répondre obligatoirement à chaque proposition d'admission** dans les délais indiqués dans mon dossier.

#### MI-JUIN

La **procédure est suspendue** pendant les épreuves écrites du baccalauréat.

#### FIN JUIN

La **phase d'admission complémentaire est ouverte**.

#### DU 29 JUIN AU 1<sup>er</sup> JUILLET

**Point d'étape** : si j'ai conservé des vœux pour lesquels je suis en liste d'attente, je me connecte à mon dossier pour indiquer ceux qui m'intéressent toujours.

#### DÉBUT JUILLET

*Résultats du baccalauréat.*

Après les résultats du baccalauréat, **si j'ai définitivement accepté une formation, j'effectue mon inscription administrative** auprès de l'établissement que j'ai choisi, selon les modalités précisées dans mon dossier.

#### MERCREDI 15 JUILLET

Les formations envoient les dernières propositions d'admission de la phase principale.

#### VENDREDI 17 JUILLET

**Fin de la phase principale.**

Dernier jour pour accepter une proposition d'admission reçue lors de cette phase.

## Les solutions si je n'ai pas reçu de proposition d'admission

#### DÈS LE 19 MAI

Si je n'ai reçu que des réponses négatives de la part de formations sélectives (BTS, DUT, classe prépa, IFSI, écoles...), **je peux demander un accompagnement individuel ou collectif dans mon lycée** [auprès du service orientation de mon établissement, si je suis un étudiant et que je souhaite me réorienter] **ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et préparer la phase complémentaire.**

#### DE FIN JUIN AU 11 SEPTEMBRE

Je peux participer à la **phase complémentaire et formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans les formations qui disposent de places disponibles**. Ces formations seront accessibles depuis le moteur de recherche des formations Parcoursup.

#### DÉBUT JUILLET

Après les résultats du baccalauréat, **je peux solliciter depuis mon dossier un accompagnement personnalisé de la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) de mon académie**. Cette commission étudie mon dossier et m'aide à trouver une formation au plus près de mon projet et en fonction des places disponibles.

\* La réponse « Oui-si » signifie que vous êtes accepté dans la formation à condition de suivre un parcours de réussite adapté à votre profil (remise à niveau, soutien, tutorat...). Ce parcours de réussite vous est proposé par la formation afin de consolider ou de renforcer certaines compétences nécessaires pour vous permettre de réussir vos études supérieures.

# LES FORMATIONS HORS PARCOURSUP

La plateforme Parcoursup centralise les inscriptions dans la plupart des formations de l'enseignement supérieur. Un nombre restreint de formations ne relève cependant pas encore de la procédure Parcoursup.

Un même impératif dans tous les cas : respecter les échéances.

## À SAVOIR

Tous les BTS préparés en apprentissage dans l'académie de Rouen relèvent de la procédure Parcoursup, sauf celui préparé dans le CFA des métiers de la banque et de la finance (Mont-Saint-Aignan).

Pour les formations en apprentissage, il est conseillé :

- de s'informer auprès du CFA sur les éventuelles modalités de recrutement (lettre de motivation, tests, entretien...), l'hébergement, la pré-inscription ;

- de se rendre aux journées portes ouvertes ou aux réunions d'information des CFA, ainsi qu'aux salons et forums ;

- de rechercher un employeur dès mars-avril.

Attention : après une pré-inscription, l'inscription n'est définitive qu'une fois le contrat d'apprentissage signé.

N'hésitez pas à consulter le site dédié de la Région Normandie : <https://parcours-metier.normandie.fr/apprentissage-lapprentissage-une-voie-dexcellence>

La procédure Parcoursup concerne une grande partie des filières d'études après le bac. Un nombre restreint de formations ne relèvent cependant pas de la procédure Parcoursup, notamment certaines formations d'écoles du secteur social, du commerce, du transport, etc.

Si vous envisagez l'une de ces voies d'études, contactez directement l'établissement concerné pour vous informer sur les dates et les modalités d'inscription.

Vous pouvez également consulter le document de l'Onisep Normandie site de Rouen consacré aux formations hors Parcoursup (supplément au guide académique *Entrer dans le SUP après le Baccalauréat, rentrée 2020*), notamment certains diplômes d'état, diplômes d'écoles spécialisées ou encore formations préparées en apprentissage.



Document en téléchargement sur [www.onisep.fr/rouen](http://www.onisep.fr/rouen) (rubrique "Agenda de l'orientation / Préparer l'après bac / Inscrivez-vous dans l'enseignement supérieur / Les formations hors Parcoursup")

## INFO +

Pensez-bien à vous désinscrire de la plateforme Parcoursup si vous choisissez une formation hors Parcoursup et à télécharger l'attestation qui le justifie.

Plus de renseignements sur :

[www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)

# À DÉCOUVRIR

## POUR PRÉPARER L'APRÈS-BAC

### AGENDA DE L'ORIENTATION



→ Préparez votre entrée dans l'enseignement supérieur

→ Inscrivez-vous dans l'enseignement supérieur

#### LES FORMATIONS ET/OU TYPES D'ÉTABLISSEMENT VOUS CORRESPONDENT LE PLUS ?

Certains sont faits pour les études longues, d'autres préfèrent s'insérer rapidement sur le marché du travail. Certains aiment l'intimité de la classe de terminale et souhaitent la conserver, d'autres aspirent à de plus grands espaces et groupes. Certains ont besoin d'allier la pratique à la théorie, d'autres ne se sentent pas encore prêts ou veulent acquérir plus de théorie avant de se lancer. Certains ont déjà une idée précise du métier qu'ils souhaitent faire plus tard, d'autres hésitent et se plaisent dans une formation plus généraliste. Certains se sentent l'âme d'un manager, d'autres aiment exceller dans un domaine précis en tant que technicien supérieur par exemple. À chaque étudiant son cas de figure. Et vous, quel est le vôtre ? Évaluez vos projets !

#### ▶ TERMINALES 2019/2020 : POUR MIEUX ACCOMPAGNER L'ÉLÈVE VERS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Un outil numérique propose aux lycéens de terminale de découvrir les attendus et les perspectives d'insertion des différentes filières pour préparer progressivement leurs choix. 5 étapes pour les aider à construire leur parcours après le bac.

#### ▶ ENTRER DANS LE SUP APRÈS LE BAC

Guide à destination des élèves de terminale générale, technologique et professionnelle de l'Académie de Rouen. Version papier diffusée gratuitement en décembre 2019.

#### ▶ SALONS ET FORUMS DES ÉTUDES SUPÉRIEURES DANS L'ACADÉMIE DE ROUEN

Profitez des salons et des forums pour vous renseigner sur les métiers, découvrir des entreprises, des établissements d'enseignement supérieur et leurs formations.

#### ▶ JOURNÉES PORTES OUVERTES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Chaque année, de nombreux établissements de formation ouvrent leurs portes. Des instants de rencontre et d'échange avec des professionnels, des enseignants, des élèves ou des étudiants. Des occasions à ne pas manquer !

#### ▶ KIT PÉDAGOGIQUE "PRÉPARER LES SALONS ET FORUMS DE L'ORIENTATION"

Le kit pédagogique "Préparer les salons et forums de l'orientation" destiné aux collèges et lycéens, permet aux équipes éducatives de préparer ces événements forts avec leurs élèves.

### PRÉPARER L'APRÈS BAC

- ▶ Préparez votre entrée dans l'enseignement supérieur
- ▶ Inscrivez-vous dans l'enseignement supérieur

### LES ARTICLES DU DOSSIER

#### ▶ LES FORMATIONS DANS PARCOURSUP

La plateforme Parcoursup centralise les inscriptions dans la plupart des formations de l'enseignement supérieur : BTS, DUT, Licences, CPGE, DTS, DE du paramédical et du social, écoles spécialisées, écoles d'ingénieurs... Le détail ci-dessous.

#### ▶ LES FORMATIONS HORS PARCOURSUP

La plateforme Parcoursup centralise les inscriptions dans la plupart des formations de l'enseignement supérieur. Un nombre restreint de formations ne relèvent cependant pas de la procédure Parcoursup, notamment certaines formations d'écoles du secteur social, du commerce, du transport... Un même impératif dans tous les cas : respecter les échéances.

#### ▶ PARCOURSUP : FORMATIONS ET/OU TYPES D'ÉTABLISSEMENTS, RAPPEL DES CARACTÉRISTIQUES

J'ai la possibilité d'entrer en...

#### ▶ VOTRE "MÉMO" PARCOURSUP

La procédure Parcoursup n'est pas toujours facile. Si y retrouver dans la procédure d'inscriptions auxquelles penser. Téléchargeable et imprimable, ce long de la procédure, quelle que l'inscrivez votre inscription dans le

#### ▶ ACCOMPAGNER VOTRE ENFANT VERS PARCOURSUP

Ce document a pour objectif d'expliquer aux parents d'admission dans l'enseignement supérieur v

#### ▶ PLAN ÉTUDIANTS, PJ COMPLÉMENTAIRES

Pour parler vos conseils général, vous pouvez con www.parcoursup.fr. Des v l'enseignement supérieur également sur le Plan étudiants.



## 2 dossiers en 1 pour aider l'élève de terminale à choisir son orientation post-bac

- « Préparez votre entrée dans l'enseignement supérieur » : pour aider l'élève à élaborer son projet d'orientation post-bac ;
- « Inscrivez-vous dans l'enseignement supérieur » : pour aider l'élève à s'inscrire dans la ou les formations choisies, qu'elles soient dans Parcoursup ou hors Parcoursup.

disponible sur [www.onisep.fr/rouen](http://www.onisep.fr/rouen)

# LES DÉMARCHES POUR TROUVER UN EMPLOI

**Votre diplôme en poche, vous avez choisi la vie active. Pour mettre toutes les chances de votre côté, vous devez adopter une méthode de recherche d'emploi. Coup d'oeil sur les différentes étapes.**

## OBJECTIFS PROFESSIONNELS

CONTACTER

FAIRE LE POINT

## COMPÉTENCES SAVOIR-FAIRE EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

### ● CONTACTEZ PÔLE EMPLOI

**Vous recherchez un emploi ?**

Contactez alors le Pôle Emploi le plus proche de votre domicile pour **vous inscrire comme demandeur d'emploi**. Vous pouvez effectuer votre démarche sur [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr) pour vous préinscrire. Un ou une conseiller/ère vous fixera un rendez-vous.

Lors de cette entrevue, vous effectuerez votre inscription comme demandeur d'emploi, puis vous définirez votre projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) avec le ou la conseiller/ère.

L'inscription vous permettra d'accéder gratuitement aux services de Pôle Emploi : offres d'emploi, protection sociale, indemnités si vous avez travaillé au moins 6 mois lors des 28 derniers mois.

### ● FAITES LE POINT SUR VOS OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Avant de vous lancer dans votre recherche d'emploi, **prenez le temps de faire le point sur vos objectifs professionnels :**

- **vos compétences et les savoir-faire** acquis lors de votre formation, de vos expériences professionnelles, de vos activités extrascolaires...

- **les secteurs d'activités et les types d'entreprises** dans lesquels vous souhaitez travailler.

- **vos contraintes** : durée maximale de transport, mobilité (possibilité d'effectuer des déplacements, à quelle fréquence ? sur quelle durée ?), horaires et conditions de travail, etc. **Ces différents points cadreront votre recherche d'emploi et vous aideront dans la rédaction de votre CV, de votre lettre de motivation, mais aussi pour la préparation aux entretiens d'embauche.**

### ● CONSTITUEZ-VOUS UN FICHER D'ENTREPRISES

**Listez et contactez les entreprises qui vous intéressent et qui sont susceptibles de vous accueillir.**

Pensez à celles où vous avez fait vos stages, à votre réseau professionnel et personnel. Les annuaires professionnels ([www.pagespro.com](http://www.pagespro.com)), les syndicats, les fédérations professionnelles, les chambres de métiers et de l'artisanat, de commerce et d'industrie, ou d'agriculture vous aideront aussi à cibler les entreprises.

N'hésitez pas à vous rendre dans les salons et forums pour l'emploi, vous pourrez ainsi prendre contact avec de nouvelles entreprises. Fréquentez également les Missions locales.

Votre inscription dans des agences d'intérim spécialisées dans votre domaine professionnel peut s'avérer efficace : certaines entreprises font appel à des agences d'intérim pour un travail temporaire ou durable.

Enfin, consultez régulièrement la presse locale, nationale et professionnelle pour rester informé des actualités de votre secteur.

#### INFO +

Conservez une trace de tous vos contacts et de toutes les candidatures que vous avez envoyées.



© Alain Potignon / Onisep

● **ÉTUDIEZ LES OFFRES D'EMPLOI**

Pour être efficace, posez-vous les bonnes questions.

L'entreprise qui recrute correspond-elle à ce que vous cherchez ?

Est-ce que le poste est intéressant et répond à vos attentes ?

Le profil exigé est-il en rapport avec ce que vous savez faire ?

Prenez votre temps pour analyser ce qui est proposé et ce que vous voulez.

Envoyez également des candidatures spontanées aux entreprises.

● **RESTEZ CONNECTÉ/E**

**Les réseaux sociaux sont en train de devenir des outils d'aide à la recherche d'emploi** à condition d'en faire une bonne utilisation ! Si Facebook est largement utilisé pour garder contact avec des amis, d'autres réseaux permettent de créer et de maintenir des liens avec des professionnels. **Viadeo** et **LinkedIn** en font partie. Ils offrent de multiples fonctionnalités : **création d'un réseau professionnel, possibilité de trouver un employeur potentiel et d'obtenir des informations sur les métiers** notamment.

Il faut prendre le temps de compléter son profil avec son projet professionnel, sa formation, ses compétences et ses expériences. Des alertes peuvent être paramétrées pour rester informé des nouvelles offres d'emploi en temps réel. Facebook et Twitter peuvent également donner un coup de pouce à votre recherche d'emploi. Certains employeurs postent leurs annonces sur ces réseaux.

Cette tendance concerne particulièrement les métiers d'Internet et de la communication.

● **RÉDIGEZ CV ET LETTRE DE MOTIVATION**

> Votre **CV** doit être dactylographié, court (1 page maximum), **synthétique, clair et attrayant**. Il indique votre état civil, votre parcours scolaire, vos expériences professionnelles et vos activités extrascolaires. N'hésitez pas à déposer votre CV en ligne sur des sites spécialisés.

> Votre **lettre de motivation doit compléter l'information contenue dans votre CV et donner envie d'en savoir plus sur vous**. Elle est transmise aux employeurs par courrier électronique ou papier en même temps que le CV.

Pensez à valoriser les stages que vous avez effectués et concluez votre lettre par une demande d'entretien.

● **PRÉPAREZ-VOUS POUR L'ENTRETIEN D'EMBAUCHE**

Réussir un entretien d'embauche, c'est convaincre son interlocuteur que l'on est la bonne personne. Ce qui ne s'improvise pas.

**Renseignez-vous sur l'entreprise** qui vous convoque : ses activités, ses produits, ses services... Avant l'entretien proprement dit, certaines entreprises font passer des tests (de logique, de personnalité, de culture générale...).

**Entraînez-vous** alors avec des manuels spécialisés.

Le jour J, soyez à l'heure !

**Restez naturel**, gardez votre calme, parlez clairement, montrez-vous à l'écoute.

Posez des questions sur l'entreprise et le poste pour montrer votre intérêt et votre détermination.

OFFRES  
D'EMPLOI

CV

LETTRE  
DE

MOTIVATION

ENTRETIEN  
D'EMBAUCHE

**OBJECTIF**

Montrez à l'employeur ou l'employeuse que vous avez repéré ses besoins, que votre profil correspond en tout point aux exigences du poste et que vous êtes très intéressé/e par cet emploi !

# LES DÉMARCHES POUR TROUVER UN EMPLOI

## Les principaux contrats de travail

### Le PACEA

Le PACEA (parcours contractualisés d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie) est le nouveau cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales. Ce contrat d'accompagnement s'ajuste et se gradue en fonction de la situation et des besoins de chaque jeune. Il a une durée maximale de 24 mois consécutifs ou, le cas échéant, jusqu'à la fin de la Garantie Jeunes si celle-ci est intégrée au PACEA. Tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus prêts à s'engager dans un parcours contractualisé d'accompagnement peuvent en bénéficier.

### Tout savoir sur les contrats

Pour une présentation concrète des contrats de travail, classiques ou aidés, avec des conseils pratiques et contacts utiles, rendez-vous sur le site du ministère du Travail :

<http://travail-emploi.gouv.fr>

Egalement : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

### Passer un concours de la fonction publique

- Fonction publique d'Etat (ministères, préfectures, rectorats...) : <http://concours.fonction-publique.gouv.fr>

- Fonction publique territoriale (conseil en environnement, police municipale, animation-éducation sportive, médiation culturelle...) : [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)

- Fonction publique hospitalière : [www.solidarites-sante.gouv.fr](http://www.solidarites-sante.gouv.fr)

Différents niveaux de diplômes pour se présenter aux concours : bac + 3 pour un concours de catégorie A ; bac pour un concours de catégorie B ; aucune condition de diplôme ou Brevet national des collèges ou CAP/BEP pour un concours de catégorie C.

**Contrat à durée déterminé, indéterminé, contrat de professionnalisation, contrat de travail temporaire... Quelles différences entre tous ces contrats de travail ? Revue de détail.**

### ● CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Il s'agit d'un contrat à durée déterminée (CDD) en alternance, de 6 à 36 mois ou contrat à durée indéterminée (CDI) avec une période d'essai comprise entre 6 et 12 mois. Il s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus sans qualification mais également aux demandeurs d'emploi de 26 ans et plus.

**Il permet d'obtenir une qualification professionnelle, voire un diplôme.** Il comprend des actions d'évaluation et d'accompagnement, mais aussi des enseignements généraux, professionnels et technologiques en centre de formation, alternés avec l'acquisition d'un savoir-faire en entreprise. D'une durée minimale de 150 heures, la formation représente entre 15 et 25% de la durée totale du contrat.

Signer un contrat de professionnalisation donne droit à une rémunération calculée en fonction de l'âge et du niveau de qualification initiale.

A ne pas confondre avec le contrat d'apprentissage (voir pp. 10-11).

### ● CONTRAT DE TRAVAIL TEMPORAIRE (CTT)

Il vous est proposé quand vous êtes inscrit/e dans une entreprise de travail temporaire (ou agence d'intérim). **Celle-ci vous embauche et vous paye pour vous mettre à disposition d'une entreprise**, le temps d'exécuter une mission précise et temporaire pour une durée limitée. D'où la signature de **2 contrats : celui conclu entre l'agence et l'entreprise utilisatrice, et celui conclu entre vous et l'agence**. A chaque nouvelle mission correspond un nouveau contrat.

### ● CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE (CDD)

Il est signé pour une durée limitée et précisée. **Il est renouvelable une ou deux fois sous certaines conditions.** Il peut comporter une période d'essai durant laquelle vous ou votre employeur pouvez rompre le contrat.

Si l'employeur vous garde au-delà de la date prévue de fin de contrat, votre CDD se transforme en contrat à durée indéterminée (CDI). En revanche, si le CDD n'est pas renouvelé, vous avez droit à une indemnité de fin de contrat.

### ● CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE (CDI)

Comme son nom l'indique, le CDI a une durée dont le terme n'est pas défini. Ce qui ne signifie pas non plus que vous êtes embauché/e pour toujours, mais que vous êtes en **emploi stable**. En fait, le CDI peut être rompu sur décision soit de l'employeur, soit de vous-même, ou parfois des deux, en respectant certaines règles (préavis, justification de rupture, suivi et indemnité de licenciement...).

Contrat de professionnalisation :  
rémunération brute minimale mensuelle au  
01/01/2020, sur la base de 35h hebdomadaires

Niveau de formation ou de qualification avant le contrat de professionnalisation		
âge / niveau d'études	inférieur au bac	Diplôme ou titre à finalité professionnelle égal ou supérieur au niveau bac
moins de 21 ans	846,68 €	1000,63 €
de 21 à moins de 26 ans	1077,60 €	1231,54 €
26 ans et plus	au moins 1539,42 € (100% du SMIC) ou au minimum 85% de la rémunération minimale conventionnelle ordinaire	

# ÊTRE ÉTUDIANT ET ENTREPRENEUR,

## MISSION IMPOSSIBLE ?

Je pitche  
mon projet

Je me fais  
accompagner

Je teste  
mon idée

Je me lance !

Toi aussi, tu as des envies,  
des idées ou des projets ?

Passes à l'action avec **KANGAE**  
Entreprendre,  
de l'idée à l'action

*Kangae.fr, le premier site qui donne aux jeunes le goût de se lancer !*

# ET SI VOUS ÉCHOUEZ AU BAC ?

**Si au terme de l'année, vous êtes ajourné aux épreuves du bac, passé le choc, il ne faut pas vous décourager. Plusieurs possibilités s'offrent à vous.**

Redoublement, poursuite d'études, formation professionnelle, entrée dans la vie active... si vous n'obtenez pas le bac cette année, différentes solutions existent. Échangez avec vos professeurs et/ou avec un psy-EN (psychologue de l'Éducation nationale).

## Se représenter au bac

Le bac reste le passeport pour les études supérieures. Si vous avez échoué à l'examen, vous pouvez le passer de nouveau l'année suivante, avec de bonnes chances de réussite : 76% de ceux qui se représentent l'obtiennent.

→ Refaire une année de terminale dans son lycée d'origine est un droit. Dès l'annonce des résultats, contactez le proviseur pour vous réinscrire. Vous pouvez demander à conserver le bénéfice des notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues aux épreuves du bac.

→ Important à savoir : si vous avez déjà présenté le bac deux fois, vous pouvez préparer à nouveau certaines épreuves ou choisir un bac professionnel en 1 an, dans le cadre d'un parcours adapté. Contactez, dès juillet, le proviseur de votre lycée ou bien le CIO.

→ Préparer le bac autrement est toujours possible. Les candidats qui veulent se représenter à l'examen sans passer par les dispositifs cités ci-dessus peuvent le faire notamment avec le Centre national d'enseignement à distance ([www.cned.fr](http://www.cned.fr)) ou dans le cadre des cours du soir proposés par certains lycées. Selon le cas, l'inscription au bac se fait en tant

que candidat scolaire ou en tant que candidat libre. L'inscription individuelle au bac (candidat libre) permet de conserver les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues précédemment.

## Continuer ses études

Quelques formations supérieures sont ouvertes aux élèves ayant échoué à l'examen. Certaines exigent le « niveau bac » (soit une moyenne supérieure ou égale à 8/20 pour l'ensemble des épreuves).

→ Les écoles spécialisées accessibles sans le bac sont le plus souvent privées et coûteuses, notamment dans le domaine des arts, du tourisme ou de l'hôtellerie-restauration. Avant de choisir un établissement, renseignez-vous sur les frais de scolarité, le déroulement des études, etc.

→ La capacité en droit, accessible aux jeunes âgés d'au moins 17 ans, se prépare en cours du soir, à l'université ou via le Cned en 2 ans. Elle permet de s'inscrire en licence de droit ou en DUT carrières juridiques. Le taux d'échec en 1<sup>re</sup> année est relativement élevé.

→ Le BPJEPS (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) forme aux métiers de l'animation sociale et sportive. Deux spécialités (animateur ; éducateur sportif) et plusieurs mentions. Admission sur épreuves à partir de 17 ans. Il est recommandé d'avoir le « niveau bac ».

## Se former en alternance

Suivre une formation qui alterne périodes de cours et travail en entreprise augmente les chances d'insertion. Plusieurs parcours sont possibles, sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

→ Vous pouvez préparer un bac professionnel (souvent en 1 an) après avoir fait l'objet d'une décision de positionnement par le CFA (centre de formation d'apprentis). Contactez le CIO pour obtenir la liste des formations en alternance, ou consultez les fiches formations sur le site [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr), qui précisent les établissements offrant cette modalité.

→ Vous pouvez préparer un CQP (certificat de qualification professionnelle) ou un titre certifié inscrit au RNCP<sup>1</sup>. Ils sont proposés par les écoles, CFA relevant des CCI<sup>2</sup> ([www.acfci.cci.fr](http://www.acfci.cci.fr)), CMA ([www.artisanat.fr](http://www.artisanat.fr)) et par les écoles d'entreprises (Engie, RATP, SNCF, Lapeyre, Casino...), par le Cnam<sup>3</sup> ([www.cnam.fr](http://www.cnam.fr)), l'Afpa<sup>4</sup> ([www.afpa.fr](http://www.afpa.fr)) ou dans le cadre des formations financées par les régions ([reseau.intercariforef.org](http://reseau.intercariforef.org)).

1. Répertoire national des certifications professionnelles.
2. Chambres de commerce et d'industrie.
3. Conservatoire national des arts et métiers.
4. Association pour la formation professionnelle des adultes.

## INFO +

Sur [onisep.fr](http://onisep.fr)  
> [www.onisep.fr/sans\\_le\\_bac](http://www.onisep.fr/sans_le_bac)

## Travailler dans la fonction publique sans le bac ?

→ Sans le bac, vous pouvez accéder aux postes d'agent administratif ou d'agent technique en qualité de contractuel ou de fonctionnaire si réussite à un concours. Infos sur le site : [www.fonction-publique.gouv.fr/score/concours](http://www.fonction-publique.gouv.fr/score/concours).

→ Vous pouvez intégrer la Police nationale comme adjoint de sécurité ou comme cadet de la République. Infos sur le site :

[www.lapolice.nationalerecrute.fr](http://www.lapolice.nationalerecrute.fr).

→ Vous pouvez entrer dans l'armée comme volontaire ou comme militaire. Infos sur

les sites des différentes armées : [www.recrutement.terre.defense.gouv.fr](http://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr) ; [www.etremarin.fr](http://www.etremarin.fr) ; <http://devenir-aviateur.fr>.

→ Vous pouvez entrer dans la Gendarmerie nationale comme gendarme adjoint volontaire - agent de police judiciaire adjoint. Infos sur le site : [www.lagendarmerierecrute.fr](http://www.lagendarmerierecrute.fr).

# [www.terminales2019-2020.fr](http://www.terminales2019-2020.fr)

Le site pour aider les élèves de terminale  
à préparer leur entrée dans l'enseignement supérieur



J'explore les possibles



Je découvre les formations  
et les parcours



J'approfondis certaines filières  
pour éclairer mes choix



Je souhaite  
en parler

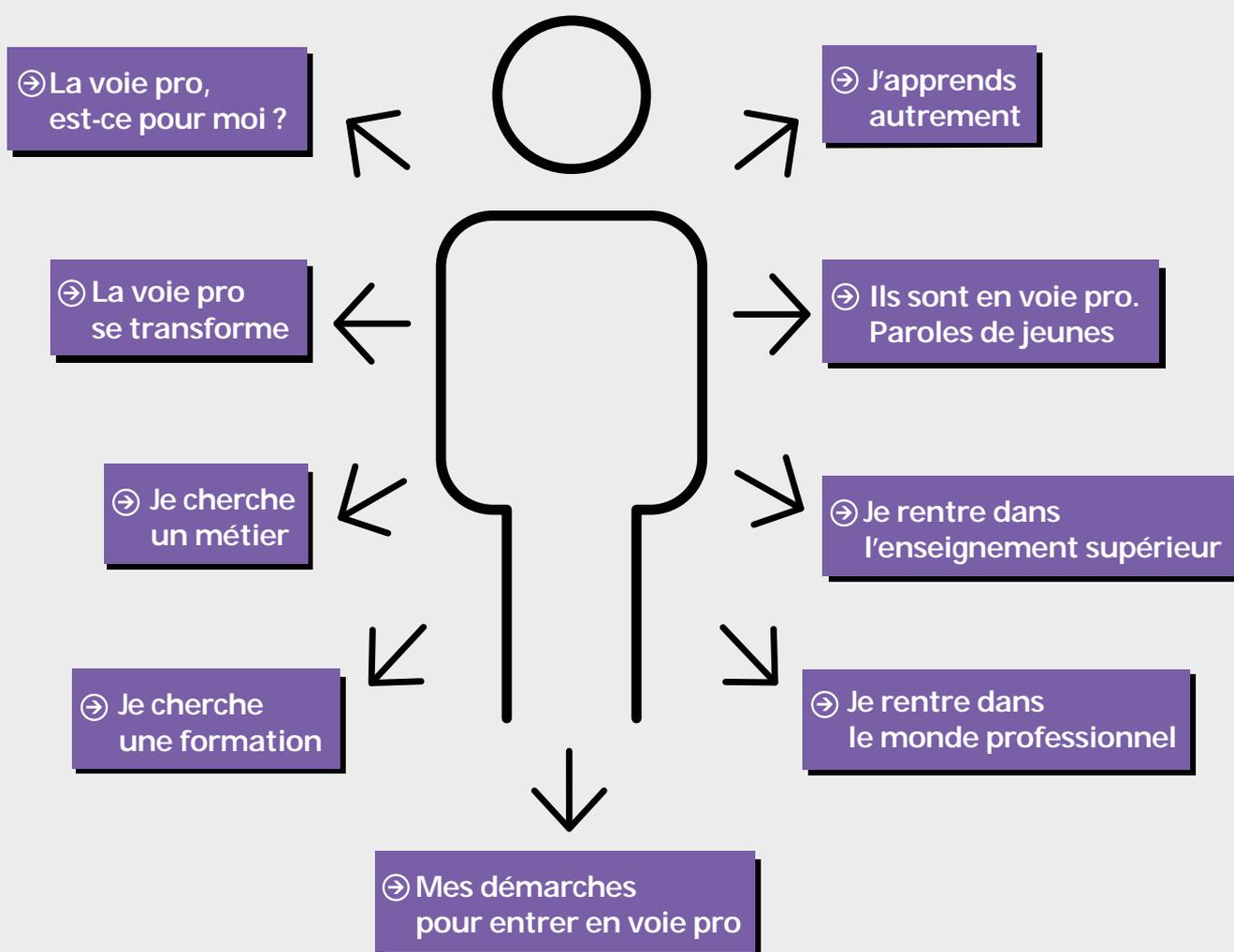


Je prépare  
mon entrée dans la vie étudiante

# NOUVELLE *VOIE PRO*

**5 ÉTAPES** POUR RÉUSSIR DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE

*Avec [www.nouvelle-voiepro.fr](http://www.nouvelle-voiepro.fr),  
je m'interroge, je découvre, je choisis,  
je vis ma voie pro, je réussis*



# ADRESSES UTILES

## CIO - Centre d'information et d'orientation

Les Centres d'information et d'orientation sont des services publics dépendant du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et leurs prestations sont gratuites. Vous pouvez y rencontrer des Psychologues de l'Éducation nationale qui vous informeront sur les formations, les diplômes, les professions, les concours, les stages et vous apporteront aide et conseils. Le Centre d'information et d'orientation met également à votre disposition une large documentation sur les études et les métiers, notamment les brochures Onisep. Retrouvez-les sur <http://www.ac-normandie.fr/scolarité-etudes/orientation-enseignement-superieur/centres-d-information-et-d-orientation>

### CALVADOS

#### CIO BAYEUX

38 avenue Georges Clémenceau  
14400 Bayeux  
☎ 02 31 22 46 62  
cio.bayeux@ac-caen.fr

#### CIO CAEN

8 rue Xavier de Saint-Pol  
14000 Caen  
☎ 02 31 85 48 09  
cio.caen2@ac-caen.fr

#### CIO HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR

CIDEME/CIO, 1 place de l'Europe  
14200 Hérouville-Saint-Clair  
☎ 02 31 95 21 90  
cio.herouville@ac-caen.fr

#### CIO LISIEUX

rue Pierre Colombe  
14100 Lisieux  
☎ 02 31 48 21 50  
cio.lisieux@ac-caen.fr

#### CIO VIRE NORMANDIE

51 rue André Halbout  
14500 Vire Normandie  
☎ 02 31 68 03 04  
cio.vire@ac-caen.fr

### EURE

#### CIO BERNAY - PONT-AUDEMER

12A, Rue Stanislas Delaquaize (ancien tribunal)  
27500 PONT-AUDEMER  
☎ 02 32 08 90 14  
0271291g@ac-rouen.fr

### CIO EVREUX

1 rue Georges Bernard  
27000 EVREUX  
☎ 02 32 39 34 48  
cio.evreux@ac-rouen.fr

### CIO LOUVIERS - VERNON

14 rue Tatin  
27400 LOUVIERS  
☎ 02 32 08 90 21  
0271417u@ac-rouen.fr

#### Vernon : Antenne du CIO de Louviers-Vernon

5 rue des carreaux  
27200 Vernon  
☎ 02 32 51 11 22  
0271292h@ac-rouen.fr

### MANCHE

#### CIO AVRANCHES

1 rue Saint-Martin  
50302 Avranches CEDEX  
☎ 02 33 58 72 66  
cio.avranches@ac-caen.fr

#### CIO CHERBOURG-EN-COTENTIN

78 rue de la Duché  
50100 Cherbourg-en-Cotentin  
☎ 02 33 53 53 21  
cio.cherbourg@ac-caen.fr

#### CIO SAINT-LÔ

108 rue Bellevue  
50000 Saint-Lô  
☎ 02 33 57 01 91  
cio.saintlo@ac-caen.fr

### ORNE

#### CIO ALENÇON

82 boulevard de Strasbourg  
61000 Alençon  
☎ 02 33 26 59 50  
cio.alencon@ac-caen.fr

#### CIO FLERS

18 rue Henri Laforest  
61100 Flers  
☎ 02 33 65 34 32  
cio.flers@ac-caen.fr

#### CIO L'AIGLE

8 rue René Vivien  
61300 L'Aigle  
☎ 02 33 24 22 84  
cio.laigle@ac-caen.fr

### SEINE-MARITIME

#### CIO DIEPPE

Ilot Saint-Jacques  
3 Espace de Ventabren - BP 156  
76204 DIEPPE cedex  
☎ 02 35 84 28 08  
0760152c@ac-rouen.fr

#### EU : Antenne du CIO de Dieppe

9 rue de Verdun - BP 83  
76260 EU  
☎ 02 35 86 43 05  
0762407d@ac-rouen.fr

#### CIO ELBEUF

25 rue Camille Randoing  
76500 ELBEUF  
☎ 02 32 08 90 09  
cio.elbeuf@ac-rouen.fr

### CIO FECAMP

95 rue Jules Ferry  
76400 FECAMP  
☎ 02 32 08 99 93  
cio.fecamp@ac-rouen.fr

### CIO LE HAVRE

17 quai de Southampton  
76600 LE HAVRE  
☎ 02 32 08 98 41  
cio.le-havre-sud@ac-rouen.fr

### CIO LILLEBONNE

25 rue Henri Messager  
76170 LILLEBONNE  
☎ 02 32 08 97 38  
cio.lillebonne@ac-rouen.fr

### CIO NEUFCHATEL-EN-BRAY

Espace Victor Hugo  
rue Jean Jaurès - BP 50  
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY  
☎ 02 32 08 91 23  
cio.neufchatel@ac-rouen.fr

### CIO ROUEN CENTRE

106 avenue de Bretagne  
76100 ROUEN  
☎ 02 32 08 98 20  
cio.rouen-centre@ac-rouen.fr

### CIO ROUEN CENTRE

Rectorat 2  
2 rue du Docteur Fleury  
76130 Mont-Saint-Aignan  
☎ 02 32 08 95 75

### CIO ROUEN SUD

106 avenue de Bretagne  
76100 ROUEN  
☎ 02 32 08 98 20  
cio.rouen-sud@ac-rouen.fr

## Onisep - Office national d'information sur les enseignements et les professions

Site de Caen - 21 rue du Moulin-au-Roy - BP 55141  
14070 CAEN CEDEX 5 - ☎ 02 50 10 15 35 - [www.onisep.fr/caen](http://www.onisep.fr/caen)

Site de Rouen - 2 rue du Docteur Fleury - Rectorat 2  
76130 MONT-SAINT-AIGNAN - ☎ 02 32 08 98 30 - [www.onisep.fr/rouen](http://www.onisep.fr/rouen)

Adresse postale : Rectorat 2 - 25 rue de Fontenelle - 76037 ROUEN cedex 01  
L'Onisep est un établissement public placé sous la tutelle du Ministère de l'Éducation Nationale et du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il offre une information sur les études, les métiers et les secteurs d'activité, aux élèves et à leurs familles, aux étudiants ainsi qu'aux professionnels de l'éducation et de l'orientation.

A travers ses publications écrites, ses vidéos, ses sites Internet et ses plates-formes multimédia de réponses aux questions, l'Onisep donne des repères pour les choix d'orientation.

## Délégation Régionale Académique de l'Information et de l'Orientation

Rectorat - 25 rue de Fontenelle - 76037 Rouen cedex 1 - ☎ 02 32 08 92 23 [sai@ac-rouen.fr](mailto:sai@ac-rouen.fr) - [www.ac-normandie.fr](http://www.ac-normandie.fr)

## Relais-sup

2 rue du Docteur Fleury - Rectorat 2 - 76130 Mont-Saint-Aignan  
☎ 02 32 08 92 35 ou 36 - [relais-sup@ac-rouen.fr](mailto:relais-sup@ac-rouen.fr)  
<http://relais-sup.spip.ac-rouen.fr>

Le dispositif Relais-Sup a été mis en place par le Rectorat/DRAIO (Délégation régionale académique de l'information et de l'orientation).

Relais-Sup, en lien avec les Centres d'information et d'orientation (CIO), a pour objectif d'informer et conseiller les étudiants du supérieur dans leurs choix d'orientation : poursuites d'études, passerelles, réorientation, reprise d'études, etc. En outre, dans le cadre d'une meilleure articulation entre l'enseignement secondaire et le supérieur, Relais-Sup assure des fonctions d'aide et de conseil aux établissements scolaires.

## Agence régionale de l'orientation et des métiers / Cité des métiers de Normandie

115 bd de l'Europe - 76100 Rouen - ☎ 02 32 18 82 80  
[contact@citedesmetiersnormandie.fr](mailto:contact@citedesmetiersnormandie.fr)  
[www.citedesmetiersnormandie.fr](http://www.citedesmetiersnormandie.fr)

# ADRESSES UTILES

## SUIO - Service universitaire d'information et d'orientation de l'Université du Havre

Maison de l'Étudiant - 50 rue Jean-Jacques Rousseau  
76600 Le Havre  
☎ 02 32 74 42 29  
suiio@univ-lehavre.fr  
[www.univ-lehavre.fr](http://www.univ-lehavre.fr)

## MIO - Mission information orientation de l'Université de Rouen

24 bis rue Jacques Boutrolle D'Estaimbuc (place Colbert)  
76130 Mont-Saint-Aignan  
☎ 02 32 76 93 73  
mio@univ-rouen.fr  
[www.univ-rouen.fr](http://www.univ-rouen.fr)

## Espace orientation insertion de l'Université de Caen

Esplanade de la paix, CS 14032  
14032 Caen CEDEX 5  
☎ 02 31 56 55 12  
orientationinsertion@unicaen.fr  
[www.unicaen.fr](http://www.unicaen.fr)

## ICF - Information conseil familles

*Pour l'enseignement privé sous contrat*  
43 route de Neufchâtel  
76044 Rouen cedex 1  
☎ 02 78 94 03 62  
apel-hn@srec-hn.com

## Service d'information et conseil aux familles (SICF)

*Pour l'enseignement privé sous contrat*  
4 rue de Lebissey  
14000 Caen  
☎ 02 31 94 62 22

## Les Chambres consulaires

### CHAMBRES DE METIERS ET DE L'ARTISANAT

[www.crma-normandie.fr](http://www.crma-normandie.fr)

### EURE

Cité de l'artisanat  
8 boulevard du Président Allende  
27 000 Evreux  
☎ 02 32 39 41 81  
[www.cma27.fr](http://www.cma27.fr)

### SEINE-MARITIME

135, boulevard de l'Europe  
76043 Rouen Cedex 1  
☎ 02 32 18 23 23  
[www.cma76.fr](http://www.cma76.fr)

### CALVADOS

2 rue Claude Bloch CS 25059  
14077 Caen Cedex 5  
☎ 02 31 53 25 00  
[www.cmai-calvados-orne.fr](http://www.cmai-calvados-orne.fr)

### ORNE

52 bd du 1<sup>er</sup> Chasseurs BP19  
61001 Alençon cedex  
☎ 02 33 80 00 50  
[www.cmai-calvados-orne.fr](http://www.cmai-calvados-orne.fr)

### CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

[www.normandie.cci.fr](http://www.normandie.cci.fr)

### CALVADOS

CCI Caen Normandie  
1, rue René Cassin Saint-Contest  
14911 Caen Cedex 9  
☎ 02 31 54 54 54

### EURE

CCI Portes de Normandie  
215 route de Paris - CS 80187  
27001 Evreux Cedex 1  
☎ 02 77 27 00 27

### MANCHE

CCI Ouest Normandie  
86 rue de l'Exode  
50000 Saint-Lô

### SEINE-MARITIME

CCI Seine Estuaire  
181 quai Frissard, BP 1410,  
76067 Le Havre Cedex.  
☎ 02 35 55 26 00

CCI Rouen métropole  
Bâtiment l'OpenSèn  
20 Passage de la Luciline  
76000 ROUEN  
☎ 02 32 100 500

Adresses des Points A  
[www.cci.fr/web/orientation-professionnelle/le-reseau-point-a](http://www.cci.fr/web/orientation-professionnelle/le-reseau-point-a)

### CHAMBRES D'AGRICULTURE normandie.chambres-agriculture.fr

### EURE

5, rue de la Petite Cité  
CS 80882  
27008 Evreux cedex  
☎ 02 32 78 80 00  
[eure.chambres-agriculture.fr](http://eure.chambres-agriculture.fr)

### SEINE-MARITIME

Cité de l'agriculture  
Chemin de la Bretèque  
CS 30059  
76237 Bois-Guillaume cedex  
☎ 02 35 59 47 47  
[seine-maritime.chambres-agriculture.fr](http://seine-maritime.chambres-agriculture.fr)

### CALVADOS

Chambre régionale d'agriculture de Normandie - Caen  
La Folie-Couvrechef  
14000 Caen

Chambre d'agriculture du Calvados  
6 avenue de Dubna - CS 90218  
14209 Hérouville Saint Clair Cedex  
☎ 02 31 70 25 25  
<https://calvados.chambres-agriculture.fr/>

### MANCHE

Chambre d'agriculture de la Manche - St Lô  
Avenue de Paris  
50009 Saint-Lô  
☎ 02 33 06 48 48  
<https://manche.chambres-agriculture.fr/>

### ORNE

Chambre d'agriculture de l'Orne - Alençon  
Mutualia, 52 Boulevard du 1<sup>er</sup> Chasseurs  
61011 Alençon  
☎ 02 33 31 48 00  
<https://orne.chambres-agriculture.fr/>

## Les Missions Locales

Les Missions Locales ont pour mission d'aider les jeunes dans leur insertion professionnelle. Elles accueillent des jeunes de 16 à moins de 26 ans, les informent et les accompagnent dans l'accès à l'emploi. Retrouvez toutes les informations sur les missions locales sur : [www.missionslocalesnormandie.fr](http://www.missionslocalesnormandie.fr)

# www.onisep.fr/Mon-industrie

Pour changer de regard sur l'industrie



- Des infos sur l'emploi, les métiers, les formations
- Zoom sur l'industrie du futur
- Des quiz, des reportages photo, des témoignages vidéo
- Des activités de classe



**TÉLÉPHONE**



**TCHAT**



**MAIL**



**Les conseillers  
de l'Onisep répondent  
à vos questions  
sur les formations,  
les métiers  
et l'orientation.**



**RETROUVEZ AUSSI  
MONORIENTATIONENLIGNE  
SUR VOTRE MOBILE  
ET TÉLÉCHARGEZ L'APPLI**